



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 08/10/2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA RIBEIRO, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Marie-Paule TIFFAULT, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Bertrand FRAPPE), Marie-Claude DEPONT (Pouvoir à Marine ANTUNES), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Dominique CHAINE), Isabelle SATTI (Pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Patrick LEDOUX.

2024-52 CONVENTION DE MECENAT SOREGIES.

Afin d'apporter une note festive dans la commune, la mairie de Thuré fait appel à SOREGIES pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël.

En tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 (N°2003-709 relative au mécénat), SOREGIES apportera son soutien matériel à cette véritable tradition des fêtes de fin de fin d'année pour un montant de 1 845€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la convention de mécénat passée entre SOREGIES et la commune de Thuré.

AR Prefecture

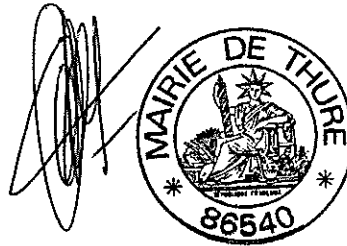
086-218602720-20241015-2024_52-DE
Reçu le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le

17 OCT. 2024

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20241015-2024_52-DE
Reçu le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024